



Marie-Charlotte GARIN

Députée du Rhône

Boris TAVERNIER

Député du Rhône

Thomas DOSSUS

Sénateur du Rhône

Raymonde PONCET-MONGE

Sénatrice du Rhône

Laurent NUNEZ

Ministre de l'Intérieur

Roland LESCURE

*Ministre de l'Économie, des Finances
et de la Souveraineté industrielle, énergétique et numérique*

Serge PAPIN

*Ministre des petites et moyennes entreprises, du Commerce,
de l'Artisanat, du Tourisme et du Pouvoir d'achat*

Lyon, le 11 mars 2026

Objet : Régularisation de huit salariés du restaurant Georges Blanc, deux étoiles Michelin.

Messieurs les Ministres,

Nous souhaitons appeler votre attention sur la situation de huit salariés employés dans le restaurant George Blanc, deux étoiles Michelin, dans le département de l'Ain, aujourd'hui menacés de licenciement après le rejet de leurs demandes de titre de séjour.

Ces travailleurs occupent pourtant des fonctions essentielles au fonctionnement de l'établissement. Présents depuis plusieurs années, ils participent pleinement à son activité et à l'excellence d'une maison gastronomique qui contribue au rayonnement culinaire et économique de notre région, de notre pays. Leur employeur lui-même a publiquement exprimé son souhait de les garder dans ses équipes et a souligné combien leur départ fragiliserait l'équilibre de l'établissement.



Messieurs les Ministres, cette situation met en lumière un paradoxe que nous constatons dans de nombreux secteurs : des femmes et des hommes travaillent, cotisent, s'intègrent durablement dans leur environnement professionnel, sont reconnus pour leur sérieux et leur engagement par leurs employeurs mais restent privés de la stabilité administrative qui leur permettrait simplement de continuer à travailler.

Le secteur de l'hôtellerie-restauration est pourtant l'un de ceux qui connaissent les plus grandes difficultés de recrutement. Les professionnels alertent depuis des années sur la pénurie de main-d'œuvre dans ces métiers indispensables. Dans ce contexte, contraindre au départ des salariés expérimentés, intégrés et soutenus par leur employeur apparaît non seulement injuste humainement, mais également incohérent économiquement.

Ces huit salariés ne demandent pas un privilège : ils demandent simplement de pouvoir continuer à exercer leur travail, dans un établissement qui souhaite les garder et dans un secteur qui a besoin d'eux.

Au regard de ces éléments, nous vous demandons solennellement de bien vouloir, Messieurs les Ministres, permettre un réexamen attentif de leur situation administrative afin qu'une solution de régularisation puisse être envisagée.

Au-delà de ce cas particulier, cette situation rappelle la nécessité d'une approche humaine et cohérente pour les travailleurs déjà insérés dans l'économie française et dont l'activité répond à des besoins réels pour notre pays.

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Messieurs les Ministres, l'expression de nos respectueuses salutations

Marie-Charlotte GARIN
Députée de la 3^{ème} circonscription du Rhône

Boris TAVERNIER
Député de la 2^{ème} circonscription du Rhône

Thomas DOSSUS
Sénateur du Rhône

Raymonde PONCET-MONGE
Sénatrice du Rhône